



ENVOI PAR COURRIEL

Québec, le 19 juillet 2016

Madame Alexandra Roio  
Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet :**           Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de  
                          déviation de la route 117 à Malartic  
                          **Suite des questions complémentaires DQ13**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 14, 15 et 16 juin 2016 sur le projet mentionné, la commission la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, une demande pour laquelle **une réponse est attendue d'ici le jeudi 21 juillet prochain** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Maxandre Guay Lachance  
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p. j. (1)

### **Questions complémentaires DQ13**

Objet : le décret 98-2013

Votre réponse 6 (DQ1.2.2) ne contient pas de lien vers le décret 98-2013 qui apparaît dans votre réponse 7A en tant que « Modification 3 » (DQ1.2.3). Ce décret est répertorié sur votre page web « Décisions du gouvernement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994 »

(<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/lisprode.htm>).

- **Veillez déposer à la commission une copie du décret 98-2013.**